

Question & Réponse 2

DDP 5Z011-25-0001

Question #1

En termes de production, nous nous demandons si la numérisation pourrait avoir lieu :

A : au QUÉBEC dans un emplacement de notre filiale du groupe

B : dans un autre pays au siège social du vendeur puisque le vendeur sera responsable des transports

Réponse #1

A: Oui, les travaux peuvent être effectués à un endroit au Québec, à condition que tous les travaux soient effectués dans une seule installation (comme indiqué dans l'exigence obligatoire M1 et décrit à l'ANNEXE A, section 3 « Emplacement des travaux, chantier et point de livraison »).

B: Oui, les travaux peuvent être effectués dans n'importe quel pays à condition qu'ils respectent les accords commerciaux énumérés ci-dessous et à condition que tous les travaux soient effectués dans une seule installation (comme indiqué dans l'exigence obligatoire M1 et décrit à l'ANNEXE A, section 3 « Lieu de travail, Chantier et Point de Livraison »). Le prix offert tout compris doit refléter la responsabilité du vendeur de couvrir tous les frais de transport nécessaires et les frais de douane applicables (conformément à la section 1.1 du barème de prix et décrit à l'ANNEXE A, section 6.2 « Expédition et droits de douane canadiens »).

[Accord de libre-échange canadien \(ALEC\)](#)

[Accord de libre-échange Canada-Chili](#)

[Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste \(PTPGP\)](#)

[Accord de libre-échange Canada-Colombie](#)

[Canada et l'Union européenne Accord économique et commercial global \(AECG\)](#)

[Accord de libre-échange Canada - Honduras](#)

[Accord de libre-échange Canada - Corée](#)

[Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama](#)

[Accord de libre-échange Canada-Pérou](#)

[Accord de libre-échange Canada-Ukraine](#)

[Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni \(ACC Canada-Royaume-Uni\) - Accord de continuité commerciale](#)

[Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce \(OMC-AMP\)](#)

Question #2

Quelles sont les dimensions attendues d'une palette d'expédition de conteneurs de bandes vidéo de type C ?

Réponse #2

Généralement, un envoi de 1 000 heures de bandes vidéo au format C comprend environ 500 à 600 bandes envoyées dans 4 conteneurs d'expédition robustes et réutilisables qui peuvent être utilisés pour le voyage de retour à BAC une fois le travail de numérisation terminé. Les dimensions de chaque conteneur sont environ 50" de hauteur x 48" de longueur x 45" de largeur. Chaque conteneur pèse environ 1 800 livres à pleine charge.

Question #3

Combien de palettes faut-il ramasser pour une expédition de 1 000 heures de bandes vidéo ?

Réponse #3

Quatre (4) conteneurs sont envoyés par expédition. Voir la réponse n°2 pour plus d'informations.

Question #4

Quelles sont les dimensions attendues d'une palette d'expédition de disques durs externes USB-C vierges ?

Réponse #4

Environ seize disques durs de 4 To sont nécessaires pour accueillir toutes les données associées à un envoi de bandes au format C. LAC expédie généralement les disques durs de transport externes cryptés séparément au fournisseur dans plusieurs boîtes plus petites de tailles variables.

Question #5

Combien de palettes doivent être ramassées pour une expédition et combien de disques durs vierges seront nécessaires pour héberger la sortie de 1 000 heures de bandes vidéo ?

Réponse #5

Veuillez-vous référer aux réponses aux questions 2, 3 et 4.

Question #6

La section 7.12 de la DP indique qu'il n'y a « aucune exigence spécifique » en matière d'assurance. Cela signifie-t-il prévoir une assurance pour les cassettes vidéo ou les périphériques de stockage numériques ne sont-ils pas nécessaires pour couvrir le risque lié à ces articles pendant la transition d'expédition et pendant leur stockage pendant le processus de numérisation ?

Réponse #6

Comme indiqué au point 7.12 Assurance, la Clause et condition uniformisées d'achat (SAAC) [G1005C](#) (2016-01-28) Assurance - Aucune exigence particulière s'applique à ce besoin. La définition complète est la suivante :

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Question #7

Notre équipe possède une solide expérience directe du processus de numérisation analogique-numérique. Cependant, il devient de plus en plus difficile de solliciter et d'obtenir sur le marché le matériel analogique nécessaire pour lire d'anciennes bandes vidéo, d'où les questions ci-dessous pour découvrir de nouvelles possibilités :

- a) Est-ce que BAC possède des lecteurs de cassettes vidéo de type C - comme le Sony BVH-2000 par exemple, ou un lecteur similaire - qui peuvent être utilisés pour le processus de numérisation ? si oui, peut-il être emprunté ou acheté ?
- b) Si ce n'est pas le cas, existe-t-il un fournisseur de matériel privilégié pour BAC que nous pourrions contacter pour acquérir le matériel nécessaire ?
- c) Y a-t-il du matériel que BAC peut prêter pour faciliter la lecture des bandes vidéo ?

Réponse #7

- a) Non
- b) Non
- c) Non

Veuillez noter que le critère obligatoire « O2 » exige que « Le soumissionnaire doit avoir l'infrastructure technique requise **en place.** »

Question #8

Est-ce que cela fonctionnerait si l'entreprise était basée à l'extérieur du Canada ?

Réponse #8

Veuillez-vous référer à la réponse 1 de la question 1.

Question #9

Est-il obligatoire que les installations commerciales soient basées au Canada ?

Réponse #9

Veuillez-vous référer à la réponse 1 de la question 1.

Question #10

BAC a-t-il déjà entrepris le processus de numérisation à l'interne ? ou l'avez-vous déjà sous-traité à un entrepreneur ? Si oui, quels ont été les enseignements tirés (s'il y en a) ?

Réponse #10

BAC exploite actuellement une combinaison de numérisation interne pour les formats que nous pouvons desservir et de divers contrats d'impartition en cours pour la numérisation de formats que nous ne sommes plus en mesure de gérer à l'interne. L'externalisation des bandes vidéo au format C est en cours depuis 2015 et il s'agit désormais du troisième appel d'offres visant à poursuivre ce travail pendant encore 3 à 5 ans.

BAC a appris, grâce à plusieurs contrats d'impartition antérieurs pour la numérisation, qu'une communication ouverte et cohérente des commentaires entre les deux parties et un signalement rapide des problèmes sont essentiels pour instaurer la confiance et garantir un résultat positif.

Question #11

Serait-il possible de visiter BAC et de visionner un échantillon de bandes vidéo avant de soumettre une proposition ?

Réponse #11

Non, une visite des lieux à BAC est hors de portée de cette demande de propositions et ne sera pas fournie. Veuillez noter que, comme indiqué dans « ANNEXE A : Énoncé des travaux » (section 1.2), BAC cherche à numériser des bandes vidéo au format C pour une gamme de durées de diffusion allant jusqu'à des bobines complètes de trois heures.

Question #12

Serait-il acceptable de mener un processus de numérisation dans un complexe de bureaux d'affaires, où la température ambiante peut être étroitement surveillée et contrôlée au fil des saisons ?

Réponse #12

Comme indiqué au point (b) du critère obligatoire "O1" de la grille d'évaluation de l'appel d'offres, l'atmosphère des aires d'entreposage des bandes vidéo doit être contrôlée à une température entre 8 et 20 °C et à une humidité relative entre 20 % et 40 %.

Question #13

Serait-il acceptable de soumettre deux propositions au lieu d'une ?

Réponse #13

En réponse à ce processus d'appel d'offres, un seul (1) contrat sera attribué. Par conséquent, une seule proposition doit être soumise en suivant les instructions de préparation des offres détaillées dans la partie 3 de la demande d'appel d'offres.

FIN DES Questions et réponses